



DECISION MUNICIPALE N° 004/ DM /CA - YDE V /SG /19
PORTANT DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°004 /AONO/ CAY5/CIPM/2019 DU 09 AVRIL 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EN TERRE AU
QUARTIER ESSOS DERRIERE SNACK-BAR LE PRINTEMPS – COMPLEXE ISLAMIQUE DU
REPENTIR DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V, DÉPARTEMENT DU
MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE URBAINE DE YAOUNDE V

- VU La constitution ;
- VU La Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 portant loi d'orientation de la décentralisation ;
- VU La Loi N°2004/18 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes ;
- VU le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics ;
- VU le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements Communaux et les textes modificatifs subséquents ;
- VU Le Décret N°87/1365 du 25 Septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- VU Le Décret N° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé Ve ;
- VU Le Décret N° 2010/0247/PM du 26 Février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes ;
- VU Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
- VU Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines disposition du décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- VU Le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur TSILA Jean Claude aux fonctions de Préfet du Département du Mfoundi ;
- VU L'Arrêté N° 00000144/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection du Maires et Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5 ;
- VU l'Arrêté Portant nomination de Monsieur GATTE EMBOLO, président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5 ;
- VU le rapport d'analyse des Offres administratives, techniques et financières de la Sous-commission, sur proposition de la Commission interne sus-visée ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise dénommée **GR & CCK SARL B.P :4281 YAOUNDE** est adjudicataire du marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/CAY5/CIPM/2019 en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de la route quartier Essos derrière Snack Bar Printemps – Complexe Islamique du Repentir dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, pour un Montant TTC de **95 117 974 (Quatre-vingt-quinze millions cent dix-sept mille neuf cent soixante quatorze) Franc CFA**, et un délai de d'exécution de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- Intéressés
- Président CIPM/Ydé5
- Archives/Chrono.

Yaoundé le **21 MAI 2019**

LE MAIRE



[Signature]
Yvette Palabon Ngomo
éche Étienne Ayissi